

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 23 FÉVRIER 2024
À 18 h 30

Affiché, le 19 février 2024.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ↺ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↺ Approbation du compte de gestion, exercice 2023
- ↺ Approbation du compte administratif, exercice 2023
- ↺ Affectation du résultat, exercice 2023
- ↺ Adoption du rapport relatif aux charges transférées (CLECT) présenté par la Communauté de Communes
- ↺ Création d'une base adresse locale
- ↺ Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire de 4.5 jours
- ↺ Extension du réseau d'assainissement au hameau des Châtaigniers
- ↺ Projet de construction de logements par VTH
- ↺ Examen du montant du loyer au salon de coiffure de Luzillé
- ↺ Détermination des conditions de location, 4 hameau des Châtaigniers
- ↺ Projet d'installation d'un distributeur automatique de pains et viennoiseries
- ↺ Présentation du projet de délibération relative à la protection sociale complémentaire des employés communaux
- ↺ Rapport des commissions
- ↺ Informations diverses

Le Maire,
Anne Marquetet-Jouzeau

